



**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la
Municipalité du canton de Ristigouche-Partie-Sud-Est tenue le
lundi 09 novembre 2020 par visioconférence à 18h30.**

Étaient présents : M. David Ferguson, maire
M. Daniel Charest, conseiller
M. Lucien Leblanc, conseiller
M. Francis Levesque, conseiller
M. Bertrand Breton, conseiller
Mme Chantal Lebel, conseillère
Mme Mélanie Côté, conseillère

Quorum : le quorum est constaté.

M. David Ferguson, maire, préside la séance.

M. Hervé Esch, directeur général et secrétaire-trésorier agit à titre de secrétaire d'assemblée.

Résolution n° 2020 - 11 - 001 Lecture et acceptation de l'ordre du jour

M. Hervé Esch fait la lecture de l'ordre du jour :

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Séance à huis clos par visioconférence
3. Adoption du procès-verbal du 12 octobre 2020
4. Administration
 - 4.1. Liste des comptes payés - octobre 2020
 - 4.2. Présentation des comptes à payer - octobre 2020
 - 4.3. Rapport de trésorerie - octobre 2020
5. Correspondance
 - 5.1. FQM Adhésion 2021
6. Programmation TECQ
7. Entente Direction des services de sécurité incendie régionalisée
8. Services de santé
9. Projet piste de ski de fond - Aide financière
10. Modes de paiement des comptes dus à la municipalité
11. Projet glissade et patinoire
12. Varia
13. Levée de l'assemblée

Il est PROPOSÉ par Mme Chantal Lebel

Et RÉSOLU à l'unanimité des membres du conseil présents

QUE, l'ordre du jour de la séance ordinaire tenue le lundi 9 novembre 2020 soit accepté tel que présenté.

2020 - 11 - 002 Séance à huis clos par visioconférence

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours ;

CONSIDÉRANT QUE cet état d'urgence a été prolongé et est toujours en vigueur ;

CONSIDÉRANT QUE l'arrêté 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication ;

CONSIDÉRANT QU' il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par visioconférence ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est PROPOSÉ par M. Lucien Leblanc

Et RÉSOLU à l'unanimité des membres du conseil présents

QUE le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par visioconférence.

Résolution n° 2020 - 11 - 003 Adoption du procès-verbal du 12 octobre 2020

Il est PROPOSÉ par M. Daniel Charest

Et RÉSOLU à l'unanimité des membres du conseil présents

QUE le procès-verbal de la séance du 12 octobre 2020 soit adopté tel que présenté.

2020 - 11 - 004 Administration

2020 - 11 - 004 - 1 Liste des comptes payés - octobre 2020

Les comptes payés au mois d'octobre 2020 sont révisés et acquiescés pour un montant total de 24 961,93 \$.

Résolution n° 2020 - 11 - 004 - 2 Présentation des comptes à payer - octobre 2020

Il est PROPOSÉ par M. Bertrand Breton

Et RÉSOLU à l'unanimité des membres du conseil présents

QUE les comptes suivants soient payés :

<u>Fournisseurs</u>	<u>Montant</u>
BOUFFARD SANITAIRE INC.	787.58
DONNA LÉVESQUE	422.30
GROUPE LEXIS MÉDIA INC.	203.50
JEAN-LUC LANDRY	405.00
KENT	1 243.77
LE WEB SIMPLE.CA	235.70
LYNE LATOUCHE	5 208.08
MARIE-ÈVE NADEAU	80.43
MRC D'AVIGNON	753.31
MUN. DE SAINT-ALEXIS	395.75
MUN. DE ST-ALPHONSE	2 332.50
MUN. DE ST-FRANÇOIS	10.75
PASCAL MARTEL	18.43
TÉLÉCOMMUNICATION DE L'EST	36.67
TELUS	130.44
VISA DESJARDINS AFFAIRES	740.77
Total à payer	13 004.98

Je, soussigné, Hervé Esch, directeur général et secrétaire-trésorier, atteste en vertu du présent certificat, que la Municipalité du canton de Ristigouche-Partie-Sud-Est dispose des crédits suffisants pour payer le total inscrit sur la liste des comptes à payer pour approbation au 09 novembre 2020.

Hervé Esch

Directeur général et secrétaire-trésorier

2020 - 11 - 004 - 3 Rapport de trésorerie - octobre 2020

Le rapport de trésorerie est présenté tel que suit :

Solde d'ouverture	octobre 2020	2 494.02
<i>Revenus</i>		371 495.02
Taxes municipales	7 229.08	
Transferts reçus	330 224.00	
Autres revenus	11 541.94	
Marge de crédit	22 500.00	
<i>Dépenses</i>		- 89 502.93
Fournisseurs	13 983.83	
Salaires et cotisations	22 880.50	
Autres dépenses	-	
Frais bancaires	138.60	
Marge de crédit	52 500.00	
Solde de clôture	octobre 2020	<u>284 486.11</u>
Marge de crédit		-
Évolution	octobre 2020	+ <u>281 992.09</u>

2020 - 11 - 005 Correspondance

Aucune correspondance nécessitant une résolution n'est à présenter.

2020 - 11 - 005 - 1 FQM Adhésion 2021

La municipalité ne souhaite pas adhérer à la FQM pour l'exercice financier 2021.

2020 - 11 - 005 - 2 Fleurons du Québec

Le rapport de classification des Fleurons du Québec est présenté pour information.

Résolution n° 2020 - 11 - 005 - 3 Association forestière de la Gaspésie - Adhésion

CONSIDÉRANT la proposition d'adhésion de l'Association forestière de la Gaspésie pour l'année 2021 ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est PROPOSÉ par Mme Chantal Lebel

Et RÉSOLU à l'unanimité des membres du conseil présents

QUE la municipalité du canton de Ristigouche-Partie-Sud-Est adhère à l'Association forestière de la Gaspésie pour un montant de 75,00 \$.

Résolution n° 2020 - 11 - 006 Programmation TECQ

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023 ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

EN CONSÉQUENCE,
Il est PROPOSÉ par M. Francis Levesque
Et RÉSOLU à l'unanimité des membres du conseil présents

QUE la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle ;

QUE la municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023 ;

QUE la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux version n° 1 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation ;

QUE la municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme ;

QUE la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

Résolution n° 2020 - 11 - 007 Entente Direction des services de sécurité incendie

Il est PROPOSÉ par Mme Mélanie Côté
Et RÉSOLU à l'unanimité des membres du conseil présents

QUE la municipalité du canton de Ristigouche-Partie-Sud-Est accepte de transférer le mandat de gestion administrative de l'entente relative au service régionalisé de direction incendie à la municipalité de Pointe-à-la-Croix à compter du 1^{er} janvier 2021.

Résolution n° 2020 - 11 - 008 Services de santé

CONSIDÉRANT QUE l'Hôpital Régional de Campbellton est un établissement de soins généraux qui offre aux résidents de l'ouest de la MRC Avignon (selon une entente spécifique avec le gouvernement du Québec), des services d'urgence de proximité ;

CONSIDÉRANT QUE depuis plusieurs mois, l'Hôpital Régional de Campbellton est obligé de fermer occasionnellement son service d'urgence ;

CONSIDÉRANT QUE la région de Ristigouche a été très affectée par la pandémie de Covid-19 entraînant la décision du gouvernement du Nouveau-Brunswick de fermer ses frontières avec la province de Québec et entre autres, les accès routiers de l'ouest de la MRC Avignon ;

CONSIDÉRANT QU' afin que tout établissement de santé puisse maintenir ses services de qualité et les améliorer, il est important de compter sur une masse critique de personnes et que l'apport des citoyens de l'ouest d'Avignon est essentiel pour l'avenir de l'Hôpital Régional de Campbellton ;

CONSIDÉRANT QUE les citoyens de l'ouest de la MRC Avignon, qui ont des besoins médicaux parfois en situation d'urgence doivent en plus composer avec des restrictions et des contraintes d'accès aux services augmentant ainsi leur état de vulnérabilité ;

- CONSIDÉRANT QUE le CLSC Malauze de Matapédia et le CLSC de Pointe-à-la-Croix offrent des services de santé surtout de consultation avec rendez-vous ;
- CONSIDÉRANT QUE, récemment, le Dr Paul Leblanc, médecin de famille à Matapédia, a pris sa retraite et qu'au moment de son départ, environ 1 000 patients le consultaient ;
- CONSIDÉRANT QUE les élus de la municipalité du canton de Ristigouche-Partie-Sud-Est sont préoccupés par la détérioration progressive de la situation en regard de l'accès aux services de santé dans ce secteur de la MRC ;
- CONSIDÉRANT QUE les récents échanges entre le Réseau de santé Vitalité, le Centre intégré de santé et de services sociaux de la Gaspésie (CISSS) et le conseil des maires de la MRC Avignon ;
- CONSIDÉRANT QUE les deux entités de soins de santé concernées par la situation des citoyens de l'ouest de la MRC Avignon, qu'est l'Hôpital Régional de Campbellton et le Centre intégré de santé et de services sociaux de la Gaspésie (CISSS) ont la volonté ferme de poursuivre et d'améliorer leur collaboration pour résoudre les difficultés entourant la prestation de soins en urgence, en obstétrique, en recrutement de main-d'œuvre et autres ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est PROPOSÉ par M. Bertrand Breton

Et RÉSOLU à l'unanimité des membres du conseil présents

- QUE les élus de la municipalité du canton de Ristigouche-Partie-Sud-Est appuient les démarches amorcées par le Centre intégré de santé et de services sociaux de la Gaspésie (CISSS) et par le Réseau de santé Vitalité en vue d'améliorer l'accès aux services de santé pour les résidents de l'ouest de la MRC, soit :
- de rehausser les services de première ligne offerts au CLSC Malauze de Matapédia et à celui de Pointe-à-la-Croix ;
 - de revoir l'entente interprovinciale afin d'assurer une accessibilité en tout temps à des services de qualité à l'Hôpital Régional de Campbellton ;
 - de mettre en place un espace de concertation entre le Centre intégré de santé et de services sociaux de la Gaspésie (CISSS), le Réseau de santé Vitalité et le conseil des maires de la MRC Avignon.

Résolution n° 2020 - 11 - 009 Projet piste de ski de fond - Aide financière

CONSIDÉRANT QUE le Fonds de soutien pour milieux de vie structurant volet 1 de la MRC d'Avignon vise à soutenir de nouveaux projets pour soutenir la réalisation de projets structurants pour rendre les milieux de vie accueillants et attrayants, promouvoir la participation citoyenne, favoriser la préservation et mise en valeur des milieux et attraits naturels, renforcer le rayonnement et l'attractivité du territoire ;

CONSIDÉRANT QUE Loisirs Avignon Centre (incluant les municipalités de Pointe-à-la-Croix, Ristigouche-Partie-Sud-Est et Escuminac dans son service de loisir intermunicipal) souhaite présenter une demande d'aide financière à la MRC d'Avignon dans le programme du Fonds de soutien volet 1 pour pouvoir aménager une piste de ski de fond dans les sentiers de Pointe-à-la-Croix, projet allant de pair avec la vision territoriale de la MRC d'Avignon et dans la planification stratégique de la municipalité de Pointe-à-la-Croix ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est PROPOSÉ par Mme Chantal Lebel

Et RÉSOLU à l'unanimité des membres du conseil présents

- D' autoriser la demande de soutien financier dans le cadre du Programme pour un projet permettant de bonifier l'offre de service en loisirs pour les jeunes, les familles, les 50 ans et plus, en aménageant une piste de ski de fond, une valeur ajoutée aux infrastructures des sentiers de Pointe-à-la-Croix ;
- DE contribuer à la mise de fond initiale (selon le calcul de partage par pourcentage de population par municipalité) pour un montant des contributions des municipalités totalisant 5000 \$;
- D' autoriser Mme Marie-Ève Nadeau, coordonnatrice aux loisirs, sports et vie communautaire, à agir à titre de mandataire délégué pour le suivi de la demande d'appui financier et nous autorisons Mme Stéphanie Clark directrice générale de la Municipalité de Pointe-à-la-Croix, à signer la convention d'aide financière au nom de la municipalité du canton de Ristigouche-Partie-Sud-Est.

Résolution n° 2020 - 11 - 010 Modes de paiement des comptes dus à la municipalité

CONSIDÉRANT les mesures sanitaires actuellement en place dans la municipalité dont notamment le fait de ne plus accepter les paiements en argent des comptes dus à la municipalité depuis le 16 mars 2020 ;

CONSIDÉRANT les difficultés rencontrées par certains citoyens pour se rendre à leur institution bancaire située à Campbellton (NB) du fait de la fermeture de la frontière ;

EN CONSÉQUENCE,
Il est PROPOSÉ par M. Lucien Leblanc
Et RÉSOLU à l'unanimité des membres du conseil présents

QU' exceptionnellement, lorsqu'un contribuable se retrouve sans autre possibilité que de payer en argent comptant, ce mode de paiement soit accepté ;

QUE soient mises en place les mesures nécessaires pour limiter au maximum la manipulation des billets et des pièces de monnaie afin de protéger les employés de la municipalité.

2020 - 11 - 011 Projet glissade et patinoire

Le point est présenté pour information, notamment par rapport aux recommandations de la santé publique.

2020 - 11 - 012 Varia

Aucun point n'est ajouté à l'ordre du jour.

Résolution n° 2020 - 11 - 013 Levée de l'assemblée

À 19h05, Mme Chantal Lebel propose de lever la séance.
Accepté.

David Ferguson
Maire

Hervé Esch
Directeur général et secrétaire-trésorier